

Procès-verbal
Séance du 13 novembre 2007

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Maire
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
	Claude Détruche	Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Marianne Guarino	Armelle Sob
	Anne-Marie Jaquet	Jacqueline Tomasini
Messieurs	Marcel Constantin	Claude Marcet
	Willy Corthay	Hans Rudolf Roth
	Alain Dupraz	Guy Saudan
	Fabiano Forte	Ashwani Singh
	Michel Frossard	Richard Stark
	Patrick A. Gautier	Daniel Thurre
	Marc Kilcher	Pascal Uehlinger
	Stephen Knörr	Jorge Vieitez
	Guy Loutan	

Excusée :

Madame Karin Wirthner Zinggeler

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2007.
2. Assermentation de M. Guy Saudan, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Angela Notaro, démissionnaire. (DA-07-17)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Pétition concernant la création d'un skate-parc à Thônex. Discussion. Vote. (RM-07-01)
7. Projet de budget 2008 – Discussion vote sur :
 - 7.1. Budget de fonctionnement, (DA-07-18a)
 - 7.2. Nombre de centimes additionnels, (DA-07-18b)
 - 7.3. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2008 à 100, (DA-07-18c)
 - 7.4. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux, (DA-07-19)
 - 7.5. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs, (DA-07-20)
 - 7.6. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-. (DA-07-21)



8. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2008. Discussion. Vote. (DA-07-22)
9. Préavis sur les surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau, selon enquête publique N°1589. Discussion. Vote. (DA-07-23a), -23b), -23c)
10. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 55'000,- en vue de la réfection du sol de la patinoire du CSSM. Discussion. Vote. (DA-07-24)
11. Fondation pour le logement de la commune de Thônex
Nomination de cinq personnes au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-07-06)
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Armelle Sob, MM. Enrico Castelli et Guy Loutan, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour la mise en place d'un marché à Thônex* ». Discussion. Vote. (MM-07-05)
13. Projets de délibération.
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2007

1.1. Page 42 point 15.5 :

M. Alain Dupraz demande de changer les mots « ... *cette proposition tout à fait enthousiasmante...* » par « ... *cette proposition très étonnante...* »

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Guy Saudan, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Angela Notaro, démissionnaire. (DA-07-17)

M. le Président demande à M. Guy Saudan, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Guy Saudan : « je le jure »



Suite au serment de M. Guy Saudan la délibération suivante a été signée par, M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et Mme Anne-Marie Jaquet, vice-secrétaire du Bureau :

Assermentation de
Monsieur Guy Saudan
Conseiller municipal
du groupe démocrate chrétien

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Guy Saudan entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 13 novembre 2007.

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Guy Saudan.

M. le Président informe les membres du Conseil municipal que M. Guy Saudan, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien reprendra la place de Mme Angela Notaro dans les commissions permanentes qu'elle occupait, soit :

- Sociale,
- Ecoles & Jeunesse,
- Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière,
- Sports, Sécurité, Police & Militaire,
- il sera également délégué au Centre de Loisirs.

3. Communications du Bureau

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Courrier de M. Stephen Knörr, concernant la démission de M. Claude Marcet de l'UDC

Monsieur le Président,

Monsieur Claude Marcet m'a officiellement fait part de sa démission de l'UDC au 31 octobre 2007. Toutefois, il conservera son mandat de Conseiller municipal en tant qu'indépendant.

Dès le 1^{er} novembre 2007, je prendrai sa place pour toutes les futures commissions des Finances. C'est mon collègue, Monsieur Jorge Vieitez qui le remplacera lors des commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage.

En ce qui concerne la commission de l'Urbanisme & Développement durable, s'il est toujours possible que l'UDC ait deux représentants, c'est logiquement, Monsieur Jorge Vieitez qui m'épaulera.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M. Castelli, Président : M. Marcet sera désormais convoqué en tant qu'auditeur sans droit de vote à toutes les commissions. Je vous rappelle que chaque Conseiller municipal peut venir en tant qu'auditeur à toutes les commissions.

3.2. M. le Président informe que la décision concernant le Mérite Thônésien 2007 sera prise lors de la séance du Bureau du 10 décembre 2007.

3.3 A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour « Propositions du Conseil administratif », mais on doit obligatoirement traiter les 11 premiers points.

4. Communications du Conseil administratif

4.1 Mme Isabel RoCHAT, Maire

4.1.1 Ecoles

Malheureusement nous nous voyons dans l'obligation de supprimer la ligne du Pédibus qui amène les enfants au Pavillon Mousse. L'an dernier avec le renfort de « MobilIdée » et le soutien des parents, cette ligne avait bien fonctionné mais l'intérêt pour cette ligne est tombé. Toutefois, nous ne désespérons pas de la remettre en place pour l'an prochain. Selon la responsable du Pédibus Genève ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se présente dans une commune.

Le 30 novembre prochain Mme Martine Renaud, inspectrice des écoles, prendra sa retraite et sera remplacée par M. Frédéric Heiz, il faudra penser à inviter ce nouvel inspecteur lors d'une prochaine commission des écoles.

4.1.2 Petite enfance

Sous l'égide de l'ACG (association des communes genevoises) un groupe de travail s'est formé, avec les magistrats délégués, pour travailler sur les structures d'accueil de la petite enfance, notamment les mamans de jour. Une première séance a eu lieu et nous allons nous retrouver le 7 décembre prochain.

4.1.3 Finances

Un groupe d'étude piloté par l'ACG a également été mis en route pour traiter du délicat problème qu'est la péréquation financière. Les séances vont être rapprochées étant donné qu'un rapport devra être déposé à fin 2008.

Pour votre information, un dépassement vous sera présenté au bouclage des comptes concernant deux crédits d'étude à savoir :



- le plan directeur communal dont le crédit s'élève à Fr 80'000,-. Ce montant n'a pas été suffisant compte tenu des normes extrêmement sévères imposées par l'Etat concernant le volet environnemental, la circulation et la problématique du PAC-MICA, choses que nous ignorions lors de la présentation de ce crédit. Le montant dépensé actuellement s'élève à Fr 180'000,-.
- il y aura également un dépassement pour le crédit concernant l'étude stratégique de base pour les Communaux d'Ambilly dont le crédit initial est de Fr 50'000,- et les sommes dépensées à ce jour s'élèvent à Fr 80'000,-.

4.1.4 Urbanisme

La délégation à la sous-commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly sera convoquée le jeudi 13 décembre.

Le dossier avance du côté de l'Etat et le 6 décembre prochain nous allons nous rencontrer, avec mes collègues, lors d'une séance dite « des propriétaires » à Ambilly. A cette occasion les pré-résultats du plan localisé de quartier actuellement en cours nous seront présentés.

4.2 M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

4.1.5 Travaux

Ecole Marcelly

Le chantier de l'école Marcelly avance selon le planning annoncé pour une ouverture aux alentours de Pâques 2008.

Place des fêtes

La mise en conformité de notre place des fêtes va démarrer incessamment.

Agrandissement Mairie

Nous avons un retard sur le projet d'agrandissement de la Mairie car nous étudions la possibilité d'apporter certaines modifications au bâtiment de la salle Louis-Valencien. Un préavis a été demandé à la commission des Monuments & Sites afin de savoir ce que l'on est en droit de faire avec ce bâtiment.

Ecole Adrien-Jeandin

Un crédit de construction de Fr 2'445'000,- a été voté le 15 mai 2007 pour des travaux de rénovation. Un nouvel estimatif a été établi par nos mandataires et ceux-ci seront conviés à une séance de commission Travaux & Bâtiments le 4 décembre 2007 pour présenter le projet définitif et le budget s'y rapportant.



4.1.6 Environnement

Une nouvelle réunion de sensibilité des concierges et responsables de régies aura lieu le 28 novembre à 10h.30 à la salle des fêtes afin de les sensibiliser au tri des déchets. Cette séance se fera en collaboration avec l'Etat de Genève, notre concessionnaire de voirie et les services communaux concernés.

Les personnes intéressées seront bien entendu les bienvenues.

Une information sera également faite dans le cadre des écoles primaires et différentes classes de Thônex vont prochainement accueillir des spécialistes en la matière.

4.1.7 Sports

CS Chênois - football

Lors de l'assemblée générale d'hier soir il y a eu un changement de Président, M. Alain Akar ayant remis son mandat ; M. Nicolas Droz, de la société « Youthstream » a repris la Présidence.

Challenge des municipalités

Pour la 3^{ème} fois consécutive la commune de Thônex a remporté ce challenge. Nous nous trouvons donc dans l'obligation d'offrir un nouveau challenge étant donné que l'ancien nous appartient désormais.

4.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

4.2.1 Parlement des jeunes

Nous avons reçu cinq jeunes qui ont envie de relancer l'idée d'un parlement des jeunes. Nous les avons encouragés à poursuivre leur démarche et vous aurez l'occasion de lire dans le journal Le Chênois un article de ces jeunes qui essaient de mobiliser des jeunes de la commune. Le Conseil administratif trouve que c'est une excellente démarche.

4.2.2 OPC Voirons

La semaine dernière un exercice a mobilisé 60 personnes pour nettoyer le « chemin des douaniers » le long du Foron afin de pouvoir accéder aux puits pour les entretenir. Je vous encourage à aller constater le travail qui a été effectué.

4.2.3 Culture

Il a été demandé à l'Association Djembé-Faré qu'elle nous fournisse ses comptes, le rapport de vérification ainsi qu'une attestation de l'administration fiscale. Je vous ai fait parvenir les comptes ainsi que le rapport de contrôle. Par contre, il faut attendre 2 à 3 mois pour obtenir l'attestation des impôts. Suite à cet envoi une seule personne m'a répondu et je tiens à l'en remercier, il s'agit de M. Loutan.



Je profite de vous informer que cette information a reçu l'accord du DIP pour que l'action prévue puisse se faire dans le cadre des écoles.

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 4 octobre 2007 :

A l'ordre du jour, nous avons:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2007

2. Audition des représentants de ThônexArtSpectacles

Nous avons accueilli pour cette audition M. Gérard Héritier et Mlle Mireille Salamin.

Un document comprenant les fréquentations par spectacles, la présentation de la saison culturelle d'automne 2007, la promotion et publicité effectuées et les sponsors, établi par nos invités a été remis à chaque commissaire.

M. Gérard Héritier nous informe que le premier spectacle de la saison d'automne débutera le vendredi 5 octobre 2007 par une pièce de théâtre. Il nous informe également que les spectacles présentés jusqu'à ce jour se sont bien déroulés, les artistes ont été contents et les spectateurs ont été satisfaits de la qualité des productions.

Il précise que la fréquentation est en augmentation et qu'effectivement les gens doivent reprendre l'habitude de venir aux spectacles dans la salle des fêtes.

M. Gérard Héritier nous signale que le nombre de spectacles de l'automne a été réduit et sera au nombre de 8, mais une culture plurielle est maintenue. Nous avons passé en revue le programme et il nous a apporté des précisions quant aux groupes ou artistes engagés.

Ce dernier nous a expliqué tout le mode de promotion mis en place et la difficulté de convaincre les médias et les journalistes de collaborer.

A la suite de cette présentation très détaillée, les commissaires ont posé diverses questions par rapport aux informations fournies sur le document qu'ils ont reçu lors de la séance.

3. Audition de l'Association Djembé-Faré

Nous avons reçu pour cette audition MM. Asseo et Barmen ainsi que Mme Gaggeron. M. Philippe Decrey rappelle que la commission a souhaité entendre l'association pour présenter son travail et le projet envisagé dans le cadre du CCCC (Comité de Coordination Culturelle Chênois)

Chaque commissaire a reçu les statuts et une fiche technique.

M. Asseo nous dit que le cœur du projet est pédagogique et que l'année dernière, un travail a été effectué avec des ateliers de danse et de musique. Un spectacle a découlé de ce travail, présenté à l'Alhambra et ce dernier a été couronné d'un grand succès !. Il espère pouvoir renouveler l'expérience sur les 3 communes chênoises. Ils ont pensé créer un événement dans lequel pourraient s'insérer ces ateliers, qui serait un festival de musique appelé « nuits d'Afrique ». Ils ont dans l'idée d'inviter des groupes et associations afin d'animer des stands et organiser un projet pédagogique.



Ce projet devra être validé par la Direction générale de l'enseignement puisque les heures de travail seront prises sur le temps d'école des classes de 4^{ème} à 6^{ème} année.

Suite à la lecture des documents reçus, un commissaire demande à ce que les comptes de l'association et le rapport de l'organe de révision nous soient remis. Il lui semble que c'est une association commerciale.

Après une discussion fournie sur la nécessité de réclamer ces documents, M. Philippe Decrey a dit qu'il demanderait à l'association les documents souhaités (acte constitutif, derniers comptes annuels, rapport de révision des comptes, copie des exemptions fiscales, rapport d'activité) et seront transmis à un commissaire pour contrôle.

Un vote a été proposé d'aller de l'avant avec le dossier si les conditions précitées sont remplies.

La proposition a été acceptée par 9 « oui » et 1 abstention

Un vote a été proposé sur le financement de ce dossier.

La proposition a été acceptée à l'unanimité

4. ArtChêne 3ème biennale d'art contemporain - Automne 2008

Ce dossier nous a été présenté par les 2 représentants auprès du CCCC (Comité de Coordination Culturel Chênois), MM. Daniel Thurre et Michel Frossard.

Ils nous ont précisé qu'il s'agissait de mandater quelqu'un qui présenterait un travail sur les arcanes du Tarot dans les 3 communes. Cette personne a pour but de coordonner et de recruter les artistes. Un jury sera nommé. Cette exposition aurait lieu en août 2008.

Après une discussion fournie sur le mode de recrutement des artistes, le montant qui leur est alloué, la composition du jury, le dossier a été accepté à l'unanimité des 9 commissaires présents.

5. Divers

Un commissaire a demandé s'il était possible que les demandeurs de subventions nous fournissent les documents comptables pour faciliter l'attribution.

Cette proposition de demande a été acceptée par un vote à l'unanimité des 9 commissaires présents.

M. Philippe Decrey rappelle que lors de la séance à Graveson il a été décidé de trouver une solution pour dynamiser le jumelage et faire participer par exemple les associations et la jeunesse. Les deux municipalités se rencontreront et établiront une chartre sur les engagements définis. Les membres de la commission « Culture » travailleront le sujet lors d'une prochaine séance.

La séance a été levée à 20h.45.

5.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, séance du 11 octobre 2007 :

La commission Sociale a siégé le 11 octobre 2007, en présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif.

A l'ordre du jour il y avait l'attribution de l'aide sociale, de l'aide humanitaire ainsi que l'aide en faveur de la jeunesse.

Nous avons consacré deux après-midi pour l'étude de ces dossiers avec un représentant de chaque groupe.



Suite à cette étude, les commissaires ont passé en revue toutes les demandes et ont décidé d'attribuer:

- *Pour l'aide sociale la somme de Fr 56'000,- pour 22 associations*
- *Pour l'aide humanitaire la somme de Fr 95'000,- pour 30 associations*
- *Et en faveur de la jeunesse la somme de Fr 12'000,- pour 5 associations*

6. Pétition concernant la création d'un skate-parc à Thônex. Discussion. Vote.
(RM-07-01)

M. Castelli, Président, donne lecture du texte de la pétition déposée par M. Jimmy Lee LOOSLI

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers,

Nous vous envoyons une pétition, pour avoir un Skate Park dans la commune de Thônex.

Comme vous le voyez beaucoup de personnes l'ont signée.

Maintenant, nous sommes obligés d'aller jusqu'à l'école de Chêne-Bougeries à la route de Chêne.

Nous ne demandons pas le giga Skate Park mais au moins une ou deux petites rampes.

Nous attendons votre réponse avec impatience

Meilleures salutations.

M. le Président informe que le Bureau propose de la renvoyer au Conseil administratif pour étude.

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Cette pétition nous semble devoir être renvoyée en commission pour les motifs suivants :

- montrer aux pétitionnaires que le conseil municipal est l'organe décisionnel de la politique communale, et que les conseillers municipaux sont à leur écoute ;
- soutenir la participation citoyenne des jeunes, leur initiative et leur montrer la transparence de notre politique ;

Une entrevue en commission environnement et parcs, même brève et concluant ou non à un renvoi au Conseil administratif, nous permettrait de leur montrer une étape importante du fonctionnement de nos institutions.

Ce sera aussi l'occasion de voir s'ils ont un lieu à proposer, combien d'obstacles ils désirent voir installés, comment ils verraient le financement et l'entretien, en bref, recevoir leur demande et leur montrer les implications représentées.

Le fait que le parlement des jeunes est remis ce soir dans le programme me fait penser qu'il est d'autant plus illogique de court-circuiter le parlement communal en renvoyant cette pétition au Conseil administratif.



Donc je vous demande le renvoi en commission de cette pétition à titre pédagogique et en signe de prise au sérieux d'une initiative intelligente de nos citoyens, y compris s'ils ne votent pas encore et ce, quel qu'en soit le résultat final.

Mme Christine Casadei, fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Les partis de l'entente soutiennent cette pétition que nous trouvons pertinente car il manque des lieux pour accueillir des ados. Une réflexion est à faire au niveau de l'emplacement vu la densité de construction de la commune. Nous renvoyons cette pétition au Conseil administratif pour une étude de faisabilité.

Au vote :

- *La proposition de M. Loutan de renvoyer cette pétition est refusée par 13 voix « contre », 11 « oui » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandé la résolution suivante est acceptée :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée le 11 octobre 2007 par M. Jimmy Lee LOOSLI, concernant la création d'un skate-parc à Thônex,
- Attendu que le Bureau a décidé dans sa séance du 5 novembre 2007 de renvoyer cette pétition au Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De confirmer la décision du Bureau 5 novembre 2007 et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif,
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

7. Projet de budget 2008

M. Castelli, Président informe que les votes concernant le budget 2008 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)



5. Nombre de centimes additionnel à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2008 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances, fait la déclaration suivante (sa déclaration porte sur les 7 points relatifs au budget 2008) :

Le projet de budget qui vous est soumis ce soir appelle un certain nombre de remarques d'ordre politique.

Une présentation en programme « Power-Point » produite et réalisée dans son intégralité par M. Michel Zeder, que je remercie d'ores et déjà, en illustrera l'aspect plus technique.

L'an passé pour le dernier exercice de la législature, nous vous avons présenté un déficit, généré notamment par les premiers effets du transfert de charges du Canton sur les Communes.

Pour 2008, nous avons le plaisir, pour ce premier budget soumis à votre approbation, de vous présenter un résultat de fonctionnement positif de Fr 30'554.- pour un montant de charges s'élevant à Fr 32'167'836.- et des revenus ascendant à Fr 32'198'390.-.

Le compte de fonctionnement subi une progression de près de 7% (6.94) aux revenus et de près de 4% charges (3.87).

Lors des séances de préparation du budget, nous avons eu l'occasion d'expliquer les différentes variations, tant en ce qui concerne les charges de personnel, les frais d'entretien ainsi que les amortissements et les subventions. On aura l'occasion d'y revenir plus tard plus en détail.

Laissez-moi m'arrêter sur un poste déterminant dénommé « dédommagements à d'autres collectivités publiques » et qui concerne le mécanisme désormais inéluctable de transfert de charges.

Cette rubrique en effet accuse une progression de Fr 210'000.- qui a été abondamment expliquée aux magistrats communaux dès cet été, comme étant une fatalité incontournable.

On parle donc des frais de fonctionnement des SIS, de l'augmentation des frais de participation au GIAP, contraires à la loi qui avait été votée en son temps par nos prédécesseurs qui prévoyait une parité de financement pour 2008, l'augmentation des frais de perception de l'impôt de 3 à 4.5% dépense totalement basée sur les estimations de l'Administration des finances puisque proportionnelle à notre production fiscale !

Et ce n'est que le début, nous prévient-on...



Une première remarque s'impose : on parle toujours, considérant nos recettes fiscales, puisqu'il s'agit de l'essentiel de nos ressources, de boni, comme s'il s'agissait d'un trésor de guerre que les Communes amasseraient au détriment de notre pauvre Etat croulant sous les dettes; c'est en tout cas comme cela que nos Autorités cantonales le dépeignent; mais nous devons rappeler que ce fameux boni n'est en fait que le résultat de ce que l'Etat nous restitue !

On nous dit aussi que la solution va venir du FEC qui palliera au manque de financement de certaines Communes : c'est un leurre, puisque ce Fonds était alimenté jusqu'alors par les communes directement sans transiter par l'Etat, alors que maintenant c'est l'Etat qui a la maîtrise des rentrées du FEC, et ainsi de suite...

Certes, la conjoncture et donc les recettes fiscales sont meilleures que prévu, mais l'impact final des effets des projets de loi relatifs aux Communes sont attendus avec impatience ; mais les aura-t-on un jour ?

Les négociations ne font que commencer et la facture de la péréquation inter-communale est en chantier et nous ne pouvons que craindre que l'Etat n'agisse avec nous de la même façon que Berne avec les Cantons pour la péréquation inter-cantonale... cela s'appelle un diktat en français. La conjoncture genevoise est bonne au 3^{ème} trimestre 2007 et le plein-emploi se confirme, mais quelques indicateurs montrent déjà des signes d'essoufflement, qui pourrait augurer que cette croissance marquerait un rythme moins soutenu.

En conclusion, et sur la base des éléments connus, il est impossible de tabler avec certitude sur une stabilité de notre équilibre pour les années à venir, ceci même compte tenu de la croissance attendue des recettes fiscales. Notre estimation est donc raisonnable et on se battra pour que les incessants déficits structurels de l'Etat n'absorbe pas notre saine gestion et la parfaite maîtrise de nos finances communales !

J'en viens, au nom du Conseil administratif, à remercier très chaleureusement l'entier du personnel communal qui tout au long de l'année fournit le meilleur de lui-même pour que les prestations offertes à nos communiens soient maximales : avec un remerciement plus appuyé pour l'administration et son chef, M. Philippe Guex qui maintenant à la tête d'une véritable PME mène son équipe avec doigté et diplomatie et bien sûr nos Secrétaires-Généraux adjoints MM. Michel Zeder, pour sa vigilance et sa gestion quotidiennes de la bonne allocation de nos ressources, sans oublier M. François Fortuna qui mène le Service technique avec le brio qu'on lui connaît!

Merci à tous et vive Thônex.

*Suite à ces explications, une présentation Power Point de certains tableaux comparatifs est présentée et commentée par Mme Rochat.
(voir tableaux en annexe).*



M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 octobre 2007 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

- *Le groupe de travail pré-budget s'est réuni les 11 et 18 octobre en présence des trois Conseillers administratifs. Ces deux séances ont permis aux participants de poser toutes les questions sur les divers postes de ce budget.*

La séance de la commission des Finances du 30 octobre a permis d'affiner l'analyse du budget avec un document comprenant les commentaires de l'administration communale concernant les postes clés tant aux charges qu'aux revenus.

Les points suivants ont été passés au vote des commissaires :

Nombre de centimes additionnels

Au vote :

- *Le nombre de centimes est accepté à l'unanimité.*

Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2008 à 100%

Au vote :

- *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux

Au vote :

- *Le montant de Fr 48'000,- est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.*

les indemnités allouées aux conseillers administratifs

Au vote :

- *Les indemnités fixée à Fr 195'000,- sont acceptées à l'unanimité.*

fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30.--

Au vote :

- *La taxe est acceptée à l'unanimité.*

Autorisation d'emprunter

Au vote :

- *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

A titre personnel je me permets de remercier d'administration pour la documentation très fournie ainsi que pour sa disponibilité.

1. *Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux. (DA-07-19)*

La parole n'étant pas demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- *Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *Vu le projet de budget 2008,*
- *Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2007,*
- *Sur proposition du Conseil administratif*
- *Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,*



LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2008, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 48'000,- (quarante-huit mille francs).

2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs, (DA-07-20)

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2008,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2007,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2008, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 195'000,- (cent nonante-cinq mille francs).

3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-. (DA-07-21)

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2007,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008 à Fr 30,-.

Délibération générale :

4. Nombre de centimes additionnels, (DA-07-18b)
5. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2008 à 100, (DA-07-18c)
6. Budget de fonctionnement (DA-07-18a)
7. Autorisation d'emprunter

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2007,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 32'167'836,- aux charges et de Fr 32'198'390,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 30'554,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 23'128'300,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 23'128'300,-,
- Attendu que les investissements nets de Fr 23'128'300,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 6'451'813,- plus l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 30'554,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 16'645'933,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr 32'167'836,- aux charges et de Fr 32'198'390,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 30'554,-,



- Par 25 voix, soit à l'unanimité,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à 44 centimes.
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2008 si nécessaire et jusqu'à concurrence de Fr 16'645'933,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2008 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

8. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2008. Discussion. Vote. (DA-07-22)

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2008 qui se présente comme suit : (voir annexe 2).



9. Préavis sur les surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau, selon enquête publique N°1589. Discussion. Vote. (DA-07-23a), -23b), -23c)

M. le Président précise que selon la demande du Département il y aura un vote par plan soit, pour Thônex, 3 votes :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière donne des précisions sur cette enquête publique : comme vous avez pu le constater, l'Etat nous a fait parvenir un courrier stipulant que nous avons 45 jours pour nous prononcer sur ces plans. Il est à noter que pour notre commune aucun changement n'a été apporté par rapport aux plans précédents.

Nous devons cependant tout de même émettre un préavis car la loi a changé, on ne parle plus de distance par rapport aux constructions mais de surfaces inconstructibles.

Vote Plan N°43-1 :

La parole n'étant pas demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_01 – 43_02 – 43_03 du 6 août 2007 et l'exposé des motifs établi par le Département du territoire,
- Vu l'enquête publique N°1598,
- Etant donné qu'aucune observation n'est parvenue au Département du territoire,
- Conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_01 établi le 6 août 2007 par le Département du territoire.

Vote Plan N°43-2 :

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_01 – 43_02 – 43_03 du 6 août 2007 et l'exposé des motifs établi par le Département du territoire,
- Vu l'enquête publique N°1598,
- Etant donné qu'aucune observation n'est parvenue au Département du territoire,
- Conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_02 établi le 6 août 2007 par le Département du territoire.

Vote Plan N°43-03 :

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_01 – 43_02 – 43_03 du 6 août 2007 et l'exposé des motifs établi par le Département du territoire,
- Vu l'enquête publique N°1598,
- Etant donné qu'aucune observation n'est parvenue au Département du territoire,
- Conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. De préavisier favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°43_03 établi le 6 août 2007 par le Département du territoire.

10. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 55'000,- en vue de la réfection du sol de la patinoire du CSSM. Discussion. Vote. (DA-07-24)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports donne des précisions sur ce crédit complémentaire : vous avez reçu une fiche technique établie par le CSSM qui explique pourquoi nous vous demandons ce crédit complémentaire. Le 23 mars 2004 un crédit de Fr 60'000,- a été voté par le Conseil municipal pour refaire le sol de la patinoire qui s'était très rapidement dégradé. Nous avons entrepris une procédure juridique afin d'obtenir un dédommagement auprès des entreprises concernées. C'est la raison pour laquelle il y a un décalage entre le vote de 2004 et le crédit demandé ce soir. Un dédommagement de Fr 70'000,- a été accordé par la partie adverse ce qui nous a évité un procès avec une issue incertaine étant donné que la principale entreprise responsable n'était plus solvable et que l'on ne pouvait s'adresser qu'aux architectes. Les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg ont déjà accepté ce crédit complémentaire.

La discussion est ouverte :

M. Pascal Uehlinger, fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Voici la fin d'un triste épilogue commencé en 2001 et qui démontre clairement les limites des appels d'offres sur les marchés publics, plus communément appelés AIMP. AIMP, qui sous la pression publique, ont souvent comme critère principal: le prix.

Le CCSM ne fait pas exception à la règle, où les travaux du revêtement de sol de la patinoire ont été attribués à un consortium d'entreprises qui a proposé le prix le plus avantageux, probablement dans ce cas au détriment de la qualité demandée dans le cahier des charges.

Finalement, deux ans plus tard, tout est à refaire ! Qui paie? En tous cas pas les entreprises qui ont effectué les travaux; elles ont entre temps fait faillite, et celles qui restent n'ont pas les reins assez solides pour absorber l'entier des travaux de rénovation.

Heureusement, le Conseil Intercommunal, conseillers administratifs délégués en tête, a pris la décision d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires afin de récupérer ce qui pouvait encore l'être. Bilan: Fr 45'682,35 de frais pour Fr 70'000,- de dédommagement. C'est toujours ça de pris sur l'ennemi sachant que la facture finale avoisine les Fr 415'000,- !

La seule petite note positive de cette histoire qui laissera un goût amer est que le sport en sortira gagnant.

Pour les groupes PDC, radical et libéral.



M. Willy Corthay, fait la déclaration suivante:

Même si le groupe des Socialistes-Verts que nous sommes ne s'opposera pas à la proposition d'un crédit supplémentaire de Fr 55'000,- destiné à la réfection du sol entourant la patinoire, nous déplorons d'une part que de tels travaux soient déjà nécessaires, après relativement si peu d'années depuis sa construction, d'autre part l'importance de la dépense pour la réfection dudit sol.

Nous espérons que des garanties seront désormais prises contre les malfaçons et contre la manière de certaines entreprises d'échapper à leurs responsabilités en s'auto déclarant en faillite.

Le Conseil administratif peut-il voir s'il existe une façon de pérenniser les assurances des entreprises malgré et après leur faillite ?

- M. Détruche : dans le cas qui nous préoccupe, les matériaux ainsi que la pose étaient défectueux ceci a été constaté en 2004 déjà. Ensuite nous avons du faire face à la faillite de l'entreprise. Désormais, le Conseil administratif sera de plus en plus vigilant, l'assurance « tous risques » n'existe pas il y a juste certaines précautions à prendre.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de remplacer le revêtement du sol de la patinoire du Centre Sportif Sous-Moulin autour de la surface de glace,
- Vu le crédit de Fr 60'000,- voté par le Conseil municipal le 23 mars 2004,
- Attendu que ce montant initial n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de le compléter pour pouvoir réaliser les travaux prévus,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le vote favorable du Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin du 23 mai 2007,
- Vu le plan des investissements 2008-2011,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 55'000,- (cinquante-cinq mille francs) en vue de la réfection du sol de la patinoire du Centre Sportif Sous-Moulin.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités fixées pour le crédit voté le 23 mars 2004, soit au moyen des annuités qui figurent au budget de fonctionnement jusqu'en 2014.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

11. Fondation pour le logement de la commune de Thônex

Nomination de cinq personnes au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-07-06)

M. le Président : quelles sont les propositions ?

- Mme Casadei : le parti radical propose M. Alexis Hyde
- M. Thurre : le groupe socialistes-verts propose :
Mme Rosa Lopes Beer et M. Guy Loutan
- M. Uehlinger : le groupe libéral propose M. Michel Frossard
- Mme Tomasini : le parti démocrate-chrétien propose M. Denis Henry.

La parole n'étant pas demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mai 1984,
- Vu les articles 8 et 9 des statuts susmentionnés,
- Attendu que le Conseil municipal doit élire 5 membres, dont au moins 2 Conseillers municipaux, pour siéger au Conseil de Fondation,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De nommer :

- M. Alexis Hyde
- M. Michel Frossard
- M. Guy Loutan
- Mme Rosa Lopes Beer
- M. Denis Henry

Pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.



12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Armelle Sob, MM. Enrico Castelli et Guy Loutan, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour la mise en place d'un marché à Thônex ». Discussion. Vote. (MM-07-05)

Mme Sob, signataire, donne lecture du projet de motion :

Projet de motion

« Pour la mise en place d'un marché à Thônex »

Exposé des motifs

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Une commune de près de 14 000 habitants comme Thônex n'accueille pas de marché sur son territoire. Au regard du succès que les marchés rencontrent dans d'autres communes genevoises ou en France voisine, pourquoi ne pas imaginer le même événement à Thônex ?

S'il est vrai que certains marchés sont établis depuis longue date, il n'en reste pas moins qu'un petit marché sur notre commune pourrait rencontrer un vif succès. En effet, les communes voisines de Thônex mais aussi les nombreux frontaliers qui traversent quotidiennement notre territoire pourraient également en profiter, alors qu'actuellement nombreux sont les Thônésiens à aller se ravitailler aux Eaux Vives, Gaillard ou Ville-la-Grand.

Il faut rappeler qu'un marché a déjà existé par le passé sur la commune de Thônex et que celui-ci souffrait du manque de maraîchers qui considéraient les autres marchés de la région plus porteurs. Cependant, depuis cette époque, la commune s'est notablement développée. Par ailleurs, un changement de mentalité est intervenu au sein d'une partie croissante de la société qui préfère désormais les fruits et légumes locaux, bio ou encore saisonniers aux produits des grandes surfaces commerciales. En conséquence, la clientèle potentielle pour les maraîchers s'est accrue et ce aussi à Thônex.

Un marché est aussi un lieu de vie où les gens peuvent se rencontrer et discuter avec leurs voisins, les maraîchers ou même des inconnus. L'instauration d'un marché à Thônex entre ainsi parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 sous le volet social mais aussi sous les volets environnemental et économique : diminution de la circulation et consommation de proximité.

Finalement, la mise en place d'un marché ne devrait pas engendrer de coûts excessifs. Le rôle de la commune se bornerait en effet à organiser l'événement en mettant régulièrement un lieu à disposition des maraîchers (bouchers, fromagers et autres poissonniers) qui souhaitent être présents sur Thônex.

Nous vous remercions, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir le présent projet

Pour le groupe Socialiste – Verts : Guy Loutan, Armelle Sob, Enrico Castelli

Le Conseil municipal de Thônex, sur proposition du groupe Socialiste – Verts, considérant que :

- la Commune de Thônex n'accueille pas de marché régulier ;
- les marchés de la région rencontrent un bon succès ;
- la demande potentielle pour un marché s'est développée et se développe à Thônex ;
- l'instauration d'un marché local entre parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- la mise en place d'un marché ne devrait pas engendrer de coûts excessifs,

invite le Conseil administratif à :

- mettre en place un marché à Thônex à une fréquence, dans un lieu et avec un nombre de maraîchers ou autres producteurs qu'il jugera pertinents et raisonnables
- à donner la priorité aux producteurs locaux et, dans la mesure du possible, bio



La discussion est ouverte :

- M. Decrey : par le passé il existait un marché sur la place de Graveson. Malheureusement, cette place n'était pas bien aménagée pour accueillir un marché. De plus, cet endroit est très exposé aux vents. Actuellement, une étude est en cours pour le réaménagement de cette place et le Conseil administratif a prévu d'y incorporer un espace pour un marché avec des installations électriques qui permettraient aux marchands de venir le soir, nous cherchons également une solution pour essayer de couper l'effet « courant d'air ».

Pour l'instant le projet est en suspens car nous devons attendre que la poste réintègre ses locaux dans le centre commercial, nous avons tout de même cherché un endroit susceptible d'accueillir provisoirement un marché, mais après étude, il en ressort que la place de Graveson reste l'endroit idéal pour attirer un maximum de personnes.

M. Forte : au nom des trois partis qui forment la majorité du Conseil municipal, je vous informe que nous allons rejeter cette motion car nous constatons qu'elle ne fait qu'enfoncer une porte ouverte étant donné que le Conseil administratif a déjà ce projet en main. Nous suggérons même au groupe socialistes-verts de la retirer.

M. Loutan : le Conseil administratif semble très clair dans sa volonté de remettre en place un marché thônésien, est-il prévu que ce projet soit présenté en commission ?

- M. Decrey : lorsque M. Détruche présentera le projet d'aménagement de la place de Graveson, la commission participera activement à cet aménagement et pourra faire ses remarques.

M. Loutan : cette proposition nous paraît assez claire et nous retirons ce projet de motion.

M. Castelli, Président : en effet, les explications fournies par MM. Decrey et Forte sont assez précises et j'espère que l'on abordera la question du réaménagement du cœur de notre commune le plus rapidement possible.

13. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



14. Propositions du Conseil administratif

14.1. Mme Isabel Rochat, Maire

14.1.1 Rencontre européenne de jeunes

Cette rencontre organisée dans le cadre du groupe de prière de Taizé se déroulera à Genève du 28 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008.

30.000 jeunes sont attendus ce qui pose des problèmes de logements en cette période de fêtes. Nous vous remercions de faire bon accueil à la documentation qui vous a été remise ce soir et d'éventuellement d'accueillir un ou plusieurs jeunes dans vos foyers.

- Mme Lopes Beer : je précise que ces jeunes n'occupent pas beaucoup de place, ils viennent avec leur lit de camp, ils sont présents uniquement le soir étant donné que la journée ils se trouvent à Palexpo il y a un seul repas à partager qui est prévu le 31 décembre.

15. Questions écrites

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite déposée lors de la séance du 2 octobre 2007 par :

15.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale ayant comme intitulé : « Mais que fait donc la police ? »

Au préalable, il faut déjà rappeler que la Commune ne possède aucune compétence en matière de police et de gendarmerie dans le cadre des affaires de stupéfiants. Par conséquent, les ASM n'ont pas d'autre possibilité que celle de faire part de leur constatation soit au poste de police de Chêne soit au service ad hoc de la police cantonale ce qui a d'ailleurs été fait lors d'une récente affaire de ce genre.

Toutefois, il convient de relever que la Commune a pris une série de mesures afin de protéger les Thônésiens, notamment les enfants des conséquences de ces trafics. Ainsi :

- *le service de voirie passe 2 fois par semaine dans les préaux des écoles et les zones « sensibles » afin d'y enlever les seringues abandonnées ;*
- *la société de surveillance privée mandatée par la Commune a été priée d'accentuer ses rondes dans les endroits où ce genre de problèmes est signalé ;*



- *un projecteur a été installé près du pavillon Mousse où certains adolescents s'adonnaient à la "fumette" de drogues douces. Ainsi mis en valeur par l'éclairage, l'emplacement est devenu désert ;*
- *le Conseil administratif a une réunion mensuelle avec les représentants du poste de police de Chêne et les garde-frontière. Lors de cette séance il est fait le point sur les divers problèmes.*

Enfin, le Conseil administratif vient de solliciter une entrevue avec le responsable de l'état-major de la gendarmerie afin d'étudier avec lui les moyens d'enrayer ce fléau.

Mme Jaquet : je suis satisfaite de la réponse mais je tiens à souligner que le poste de Chêne est plus ou moins tout le temps fermé et ceci devrait être mentionné lors de votre réunion avec l'état major.

16. Propositions individuelles et questions

16.1. TPG – ligne 16

M. Corthay : qu'en est-il des démarches en cours suite à la décision de déplacer le terminus de la ligne du tram 16 de Moillesulaz à la gare de Chêne-Bourg ? Cette question fait suite à plusieurs interventions de communiers qui m'ont interpellé à ce sujet.

- M. Decrey : nous sommes intervenus auprès des TPG à ce sujet, une réunion est d'ailleurs prévue avec la direction mais je peux déjà vous assurer que la ligne 16 va continuer de desservir Moillesulaz.

16.2. Abris TPG du Bois-Des-Arts

M. Loutan : peut on masquer la transparence du nouvel abribus du Bois des Arts qui se trouve en plein travers d'un passage des oiseaux entre deux zones vertes ! Les petits enfants sont aussi en danger si les vitres sont propres, la ligne transversale étant placée relativement haut. Mieux que la silhouette de quelques oiseaux noirs, coller des raies verticales à 8-10 cm de distances conviendraient parfaitement, comme ceci est recommandé par les ornithologues.

- M. Decrey : les abris bus sont gérés par la SGA, celui du Bois-Des-Arts va être modifié avec la mise en place d'un éclairage pour la nuit et nous profiterons de faire la demande à la SGA pour qu'il étudie la possibilité de mettre des bandes auto-collantes.



16.3. Abonnements piscine

M. Loutan : j'avais déjà posé cette question au mois de mai 2007 : le renouvellement des abonnements de la piscine ne peut se faire que 15 jours avant l'ouverture du bassin extérieur. Ce qui fait que les habitants qui ne passent pas souvent vers la Mairie peuvent ne pas encore avoir renouvelé leur abonnement alors qu'ils veulent déjà aller nager dehors. Est il possible pour la prochaine saison d'avancer la date pour permettre le renouvellement de l'abonnement déjà, par exemple, un mois avant l'ouverture ?

- M. Détruche : le Conseil administratif prend note de cette proposition, il nous semble qu'il doit être possible de répondre favorablement à cette demande.

16.4. Journée des concierges

Mme Jaquet : la tendance actuelle étant de confier de plus en plus le nettoyage d'immeubles à des entreprises de nettoyage, il serait important de bien les sensibiliser sur les problèmes environnementaux.

- M. Détruche : les invitations sont déjà parties, les représentants des régies étant conviés à cette réunion, nous espérons qu'ils feront le relais avec les entreprises qu'ils ont mandatées.

16.5. Programme culturel

M. Stark : est-il possible d'améliorer le plan d'accès au parking sur la dernière page du programme avec le logo usuel qui indique l'emplacement de ce dernier.

- M. Decrey : le fléchage mis en place par le service des ASM est très clair, mais cette amélioration pourra être faite sur les programmes.

16.6. Règlement du Conseil municipal

M. Loutan : lors de la dernière commission de l'Environnement, j'avais abordé certains points du règlement du Conseil municipal dont il s'est avéré qu'ils pouvaient être différemment compris. Un commissaire avait alors suggéré de revoir ceci lors d'une séance précise, ce que la commission avait jugé intéressant. Puis-je demander quand et dans quelle commission une telle mise au point pourrait être programmée ?

- Mme Rochat : le règlement du Conseil municipal est de la compétence de la commission des Finances et des représentants de votre groupe peuvent prendre la parole à ce sujet lorsque que l'on aborde le point des divers. Cependant, il serait bien d'être prévenu à l'avance car on ne se rend pas forcément en commission avec son règlement.



16.7. Fête de l'Escalade

Mme Jaquet : pour faire suite à la lettre de Mme Constantin adressée aux membres de la commission de la Culture pour venir donner un coup de main lors de la fête de l'Escalade j'aimerais étendre cette demande à tous les membres du Conseil municipal car nous avons besoin de monde de 16h.30 à 17h. pour le bris des marmites et de 18h.30 à 23h. pour le service de nourriture.

La séance est levée à 22h.12.

Annexes : présentation « Power Point »
présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote 2008.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex